

GAL CCEG



PROGRAMME LEADER



ACTION 1



DYNAMISER LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL POUR REDONNER DE LA VIE AUX COMMUNES

Enjeux et objectifs de l'intervention pour le territoire de la CCEG

Le contexte économique de l'Est se caractérise par un tissu économique peu dense, avec un secteur public qui concentre près des 2/3 des actifs occupés âgés de 15 à 64 ans. L'offre d'emploi est faible et principalement concentrée sur la commune de Saint-Georges, contribuant alors au départ des actifs, et notamment des jeunes, vers d'autres régions de Guyane pour travailler.

L'enjeu de la dynamisation de l'économie locale est donc majeur pour **créer des emplois et maintenir la population active du territoire**. Près de la moitié de la population est âgée de moins de 20 ans (49 % en 2018), ce qui représente un réel atout pour contribuer au développement du territoire.

De plus, la dynamique initiée par la programmation LEADER précédente (montée en compétence des porteurs de projets, progression du degré de maturité des projets, mise en réseau des acteurs, etc.), les opportunités liées au pont avec le Brésil (échanges économiques et interception du flux de touristes venant de Cayenne, etc.) ainsi que de ses patrimoines, font de **l'Est un « territoire en devenir »**.

Cependant, la proximité avec le Brésil engendre une forte concurrence au niveau des commerces et services proposés, qui ne sont pas soumis aux mêmes règles européennes que la Guyane et souvent sont moins chers et plus attractifs pour les populations du fleuve. Ce contexte est décourageant pour les potentiels entrepreneurs voulant développer leur activité sur le territoire. L'enjeu est donc **d'accompagner les acteurs locaux à amplifier et entretenir la dynamique économique locale**.

D'autre part, le développement des activités économiques locales contribue à améliorer le cadre de vie des habitants, qui sont confrontés au manque de commerces et services de proximité, notamment au sein des communes les plus isolées. L'enjeu est donc de **renforcer l'attractivité du territoire pour donner envie aux habitants de rester dans l'Est ou encore, pour attirer les visiteurs et de nouveaux résidents**.

Contribution aux orientations stratégiques

Cette fiche action contribue aux orientations stratégiques suivantes :

Développer et structurer les filières économiques locales, en accompagnant le maintien et la création d'entreprises et de nouveaux emplois sur le territoire, en s'appuyant sur les filières économiques locales existantes (commerces et services de proximité, artisanat, agriculture, hors tourisme) et en devenir (économie circulaire, sociale et solidaire, etc.).

Renforcer le désenclavement du territoire pour réduire les inégalités territoriales et sociales, en soutenant la création de commerces et services de proximité, y compris dans les communes les plus isolées.

GAL CCEG



PROGRAMME LEADER



ACTION 1



DYNAMISER LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL POUR REDONNER DE LA VIE AUX COMMUNES

Effets attendus

Des petites et microentreprises qui s'installent et pérennisent leurs activités dans l'Est
Des entreprises mieux accueillies sur le territoire et disposant de moyens et services adaptés
Des emplois créés localement
L'amélioration de la structuration des filières économiques
L'amélioration de l'accès à l'offre de commerces et services, en particulier des populations isolées
Des habitants qui vivent et travaillent sur le territoire de l'Est Guyanais

Descriptif des actions soutenues

Soutien à la structuration de filières économiques à l'échelle de l'Est Guyanais : études de marché de faisabilité, de conception, à l'échelle du territoire de l'Est, recensement des activités, etc.
Soutien au développement et à la création d'activités économiques individuelles ou collectives en zone rurale (sauf tourisme et commercialisation de productions agricoles locales) : levée des freins à la formation liés au transport et à l'hébergement, acquisition de matériels et d'équipements pour le développement et la modernisation, dont étude amont, actions de communication et sensibilisation, etc.
Actions de mise en réseau, de mutualisation de lieux, d'outils et de services à destination des entreprises locales : équipement d'un local, pépinière, espace de coworking, etc.

Coûts admissibles *

Coûts liés à la construction, l'achat de matériels et d'équipements
Coûts liés à la formation collective et à l'information
Coûts liés à la formation individuelle
Coûts liés à la communication
Coûts liés à l'animation
Coûts liés aux études et à l'accompagnement
Coûts liés aux déplacements
Dépenses de rémunération
Coûts indirects
Auto-construction

**Utilisation des coûts simplifiés possible selon les modalités définies par le PAE*

GAL CCEG



PROGRAMME LEADER



ACTION 1



DYNAMISER LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL POUR REDONNER DE LA VIE AUX COMMUNES

Exemple de projets cités lors des réunions de concertation

Activité de restauration, traiteur (*en attente de validation de l'éligibilité de la dépense par l'AG*)
Développement d'une activité de fret sur le fleuve
Projet de pépinière de plantes médicinales dans l'Est
Mise en place d'une navette sur demande avec un tarif préférentiel pour les résidents
Mise en place d'une pépinière d'entreprises pour mutualiser les besoins administratifs, des locaux et des outils

Bénéficiaires

Bénéficiaires éligibles	Bénéficiaires non éligibles
Toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui contribue de façon directe ou indirecte à l'activité économique, notamment : - Entreprises dont les pépinières d'entreprises - Syndicats mixtes (PNRG) - Coopératives d'activités et d'emploi - Associations de loi 1901 - Collectivités territoriales et leurs groupements - Personnes physiques ayant une activité en zone rurale - Chambres consulaires - Artisans des métiers afférents à la culture, métiers du bois	Entreprises touristiques

Modalités de sélection

Les projets pourront être sélectionnés :
De façon continue
Via des appels à projets lancés par le Gal de l'Est Guyanais

Principes de sélection des projets

Les projets obtenant une note supérieure ou égale à 7 sont sélectionnés.

GAL CCEG



PROGRAMME LEADER



ACTION 1



DYNAMISER LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL POUR REDONNER DE LA VIE AUX COMMUNES

Principes de sélection	Critères de sélection	Points
Cohérence avec la stratégie	Le projet ne répond à aucun objectif stratégique	0
	Le projet répond à un objectif stratégique	1
	Le projet répond à plusieurs objectifs stratégiques	2
Innovation	Le projet ne comporte pas de composante innovante	0
	Le projet comporte une composante innovante pour le territoire, qui ne se fait pas actuellement (technique, organisationnelle, sociale)	1
	Il s'agit d'un projet pilote, d'une expérimentation	2
Mise en réseau des acteurs	Le projet n'est pas dans une approche ou logique participative	0
	Le projet implique plusieurs acteurs du territoire	1
	Le projet vise spécifiquement une approche participative	2
Effet levier LEADER	Sans l'aide du FEADER, le projet se réaliserait dans les mêmes conditions.	0
	Sans l'aide du FEADER, le projet se réaliserait mais différemment	1
	Sans l'aide FEADER, le projet ne se réaliserait pas.	2
Contribution à la transition énergétique et environnementale	Le projet a un impact négatif prévisible sur l'environnement local	-2
	Le projet ne comprend pas d'action spécifique de prise en compte de l'environnement local et/ou de réduction de sa consommation énergétique	0
	Le projet contribue à valoriser et préserver l'environnement local	1
	Le projet prévoit de raisonner sa consommation énergétique	1

GAL CCEG



PROGRAMME LEADER



ACTION 1



DYNAMISER LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL POUR REDONNER DE LA VIE AUX COMMUNES

Principes de sélection	Critères de sélection	Points
Contribution au développement économique local	Le projet ne contribue ni au développement, ni à la création d'une entreprise locale	0
	Le projet contribue au développement d'une entreprise locale	1
	Le projet crée une nouvelle entreprise locale	2
Contribution à l'emploi local	Le projet ne crée pas d'emploi	0
	Le projet permet de maintenir un ou des emplois (y compris celui du dirigeant)	1
	Le projet crée de nouveaux emplois	2
TOTAL de points maximal		14

GAL CCEG



PROGRAMME LEADER



ACTION 1



DYNAMISER LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL POUR REDONNER DE LA VIE AUX COMMUNES

Plan de financement

Type de soutien	Subvention		
Montant plancher	3 000 € de coût total du projet		
Montant plafond	150 000 € de coût total du projet		
Taux de cofinancement	85%		
Taux d'aides publiques*	100 % pour les porteurs publics et les associations 90 % pour les porteurs privés		
	FEADER	Contributions publiques	Total aides publiques
Montant €	663 000€	117 000€	780 000€

Lignes de partage

Avec les autres Fiches actions de la stratégie LEADER	La FA 1 soutient la création et le développement de commerces de proximités. La FA 2 soutient les projets liés à l'alimentation, notamment la mise en place de point de vente, de circuits courts.
avec les autres objectifs stratégiques et spécifiques du FEADER	Les dispositifs du PSN régional soutiennent les projets de développement d'activité agricole des agriculteurs inscrits à l'AMEXA.
avec les autres fonds européens (FEDER, FEAMP)	<u>FEDER-OS5/FEAMPA</u> : La FA 2 soutient le développement des projets touristiques <u>FSE+</u> : Les OS 4.5 et 4.8 soutiennent les actions liées à la formation (valorisation des métiers locaux, accès aux formations : transport, logement, etc.)

GAL CCEG



PROGRAMME LEADER



ACTION 1



DYNAMISER LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL POUR REDONNER DE LA VIE AUX COMMUNES

Questions évaluatives

- Dans quelle mesure les projets soutenus à travers la fiche action ont-ils permis de renforcer et développer l'offre de commerces et de services de proximité ?
- Les entreprises bénéficient-elles d'un environnement plus attractif dans l'Est ?
- En quoi les actions soutenues à travers la fiche action 1 ont-elles permis d'améliorer la qualité de vie et l'attractivité du territoire ?

Indicateurs

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
- Nombre de projets soutenus - Nombre de projets soutenus favorisant la création d'entreprises locales - Nombre de projets soutenus favorisant le maintien d'entreprises locales	- Population totale concernée par les projets soutenus par la fiche action (population des communes concernées par les projets soutenus) - Nombre d'entreprises créées - Nombre d'emplois créés ou aidés - Nombre d'emplois maintenus ou pérennisés - Part de la population ayant quitté le territoire

GAL CCEG



PROGRAMME LEADER



ACTION 2



ACCOMPAGNER LA TERRITORIALISATION DE L'ALIMENTATION DANS L'EST

Enjeux et objectifs de l'intervention pour le territoire de la CCEG

La filière agricole du territoire est dynamique, avec une augmentation depuis 10 ans du nombre d'exploitations et des surfaces agricoles utiles. Cependant, pour beaucoup de producteurs, l'agriculture n'est pas une activité principale, par choix (agriculture familiale vivrière dans les abatis) ou parce qu'elle n'est pas encore assez développée. Il s'agit donc à la fois **d'encourager la formalisation d'activités agricoles** et à la fois **de soutenir la diversification de revenus des habitants par la valorisation des surplus de production alimentaires**. Ainsi le territoire dispose d'une grande diversité et potentiellement d'importantes quantités de produits agricoles typiques de l'Est (fruits locaux, couac, etc.) qui ne sont pour l'instant peu ou pas valorisées.

Par ailleurs, la majeure partie des produits issus de l'agriculture locale sont commercialisés sur le marché de Cayenne, impliquant des contraintes logistiques et des frais de transport importants, alors qu'une faible part de la production est vendue en direct ou sur le marché de Saint-Georges, où une forte concurrence avec les produits brésiliens existe. Le manque de structuration de la filière alimentaire locale (circuits courts peu développés, manque des points de vente, de connaissance des producteurs locaux, etc.) pousse bien souvent les habitants de l'Est à consommer des produits importés ou à se rendre au Brésil pour réaliser leurs achats alimentaires, représentant potentiellement des dépenses importantes.

L'enjeu est donc de **soutenir la territorialisation de l'alimentation du territoire, pour permettre aux habitants et visiteurs de l'Est de consommer des produits locaux plus facilement et à des prix raisonnables**.

Contribution aux orientations stratégiques

Cette fiche action contribue aux orientations stratégiques :

- **Préserver et valoriser les patrimoines naturel et culturel**, en encourageant la promotion des espèces végétales et animales, ainsi que des savoir-faire traditionnels agricoles et culinaires (couac, fête du palmier, etc.) de l'Est
- **Développer et structurer les filières économiques locales**, en accompagnant la professionnalisation d'agriculteurs et la diversification d'activités
- **Renforcer le désenclavement du territoire pour réduire les inégalités territoriales et sociales**, en développant une offre alimentaire de proximité à des prix accessibles.

GAL CCEG



PROGRAMME LEADER



ACTION 2



ACCOMPAGNER LA TERRITORIALISATION DE L'ALIMENTATION DANS L'EST

Effets attendus

- Une meilleure valorisation des productions agricoles locales sur le territoire de l'Est
- Des emplois créés localement
- Une augmentation de l'approvisionnement local de la population de l'Est
- Une meilleure connaissance des productions de l'Est de la part de la population

Descriptif des actions soutenues

- **Matériels et équipements permettant la transformation et la valorisation de productions agricoles locales** : tuerie, équipement frigorifique, mécanisation en vue de réduire la pénibilité, mise en place de point de vente (réhabilitation / aménagement d'un local, d'un bâtiment, d'un stand en plein air), supports et outil de communication, etc.
- **Actions favorisant la structuration et l'animation de circuits courts** : communication, mise en réseau des acteurs locaux (annuaire, création d'AMAP, matériel de livraison collectif, etc.), frais de transport, etc.
- **Actions permettant d'améliorer la visibilité et la valorisation des produits de l'Est auprès de la population locale et des visiteurs à travers des événements** : marchés locaux, foire agricole, fêtes locales en lien avec les produits locaux, frais de transport, etc.
- **Soutien des projets d'agritourisme** : infrastructures d'accueil, équipements nécessaires aux activités agritouristiques, actions de communication, etc.
- **Actions de sensibilisation à l'alimentation locale et saine** : campagne et support de communication, organisation d'évènement, intervention, réunion d'information d'association ou d'organismes traitant de cette problématique, etc.

Coûts admissibles

- Coûts liés à la construction, l'achat de matériels et d'équipements
- Coûts liés à la formation collective et à l'information
- Coûts liés à la formation individuelle
- Coûts liés à la communication
- Coûts liés à l'animation
- Coûts liés aux études et à l'accompagnement
- Coûts liés aux déplacements
- Dépenses de rémunération
- Coûts indirects
- Auto-construction

GAL CCEG



PROGRAMME LEADER



ACTION 2



ACCOMPAGNER LA TERRITORIALISATION DE L'ALIMENTATION DANS L'EST

Exemple de projets cités lors des réunions de concertation

- Mise en place de points de vente des productions agricoles de l'Est
- Création d'un label pour valoriser certaines productions agricoles de l'Est
- Création d'un lieu mixte qui accueillerait à la fois un marché des producteurs locaux et à la fois un espace de restauration (même modèle que Cacao)
- Organiser une fête de l'Awara
- Vente de jus de fruits locaux

Bénéficiaires

Bénéficiaires éligibles	Bénéficiaires non éligibles
- Entreprises - Entreprises agroalimentaires dont le projet a un coût total inférieur à 50 000 € - Coopératives d'activités et d'emploi - Associations de loi 1901 - Collectivités territoriales et leurs groupements - Personnes physiques ayant une activité en zone rurale - Chambres consulaires - Les agriculteurs du bassin de l'Est guyanais dont le projet a un cout total inférieur à 50 000 € - Organismes de formation professionnels et agricoles	- Entreprises touristiques (soutenues par l'OS 5 du FEDER) - Pêcheurs ou entreprises d'activités aquacoles (soutenues par l'OS 5 du FEAMPA OS3.1)

Modalités de sélection

- Les projets pourront être sélectionnés :
- De façon continue
 - Via des appels à projets lancés par le Gal de l'Est Guyanais

GAL CCEG



PROGRAMME LEADER



ACTION 2



ACCOMPAGNER LA TERRITORIALISATION DE L'ALIMENTATION DANS L'EST

Principes de sélection des projets

Les projets obtenant une note supérieure ou égale à 7 sont sélectionnés.

Principes de sélection	Critères de sélection	Points
Cohérence avec la stratégie	Le projet ne répond à aucun objectif stratégique	0
	Le projet répond à un objectif stratégique	1
	Le projet répond à plusieurs objectifs stratégiques	2
Innovation	Le projet ne comporte pas de composante innovante	0
	Le projet comporte une composante innovante (technique, organisationnelle, sociale) justifiée	1
	Il s'agit d'un projet pilote, d'une expérimentation	2
Mise en réseau des acteurs	Le projet n'est pas dans une approche ou logique participative	0
	Le projet implique plusieurs acteurs du territoire	1
	Le projet vise spécifiquement une approche participative	2
Effet levier LEADER	Sans l'aide du FEADER, le projet se réaliserait dans les mêmes conditions.	0
	Sans l'aide du FEADER, le projet se réaliserait mais différemment	1
	Sans l'aide FEADER, le projet ne se réaliserait pas.	2

GAL CCEG



PROGRAMME LEADER



ACTION 2



ACCOMPAGNER LA TERRITORIALISATION DE L'ALIMENTATION DANS L'EST

Contribution à la transition énergétique et environnementale	Le projet a un impact négatif prévisible sur l'environnement local	-2
	Le projet ne comprend pas d'action spécifique de prise en compte de l'environnement local et/ou de réduction de sa consommation énergétique	0
	Le projet contribue à valoriser et préserver l'environnement local	1
	Le projet prévoit de raisonner sa consommation énergétique	1
Contribution au développement de l'alimentation locale	le projet ne contribue pas au développement de l'alimentation locale	0
	le projet contribue au développement d'une entreprise, d'une structure ou d'un lieu en faveur de l'alimentation locale	1
	le projet crée une entreprise, d'une structure ou d'un lieu en faveur de l'alimentation locale	2
Contribution à l'emploi local	le projet ne crée pas d'emploi	0
	le projet permet de maintenir un ou des emplois	1
	le projet crée de nouveaux emplois	2
TOTAL de points maximal		14

GAL CCEG



PROGRAMME LEADER



ACTION 2



ACCOMPAGNER LA TERRITORIALISATION DE L'ALIMENTATION DANS L'EST

Plan de financement

Type de soutien	Subvention		
Montant plancher	3 000 € HT		
Montant plafond	150 000 € HT *sauf pour un projet porté par un agriculteur du bassin de l'Est Guyanais pour lequel le coût total est inférieur à 50 000 €		
Taux de cofinancement	85%		
Taux d'aides publiques	- 100 % pour les porteurs publics et les associations - 90 % pour les porteurs privés		
	FEADER	CONTRIBUTIONS PUBLIQUES	Total aides publiques
Montant €	412 250€	72 750€	485 000€

GAL CCEG



PROGRAMME LEADER



ACTION 2



ACCOMPAGNER LA TERRITORIALISATION DE L'ALIMENTATION DANS L'EST

Fiche action

Lignes de partage	
Avec les autres Fiches actions de la stratégie LEADER	La FA 1 soutient la création et le développement de commerces et de services de proximités, notamment la création et le développement de commerces alimentaires.
Avec les autres objectifs stratégiques et spécifiques du FEADER	- Le dispositif 73.01 du volet guyanais du PSN soutient les projets de transformation des productions agricoles sur la ferme à destination des agriculteurs inscrits à l'AMEXA et dont le coût total du projet est supérieur à 50 000 € - Le dispositif 73.03.3 du volet guyanais du PSN soutient les entreprises agro-alimentaires pour des projets d'un montant supérieur à 50 000 € - Le programme LEADER soutient les projets des agriculteurs inscrits à l'AMEXA ou non si le coût total du projet est inférieur à 50 000 €
Avec les autres fonds européens (FEDER, FEAMP)	FEDER-OS5/FEAMPA - La FA 2 soutient les projets touristiques hors agritourisme - La FA 4 soutient la valorisation (opérations de communications, événements, etc.) des produits halieutiques et aquacoles locaux FSE+ - Les OS 4.5 et 4.8 soutiennent les actions liées à la formation (valorisation des métiers locaux, accès aux formations : transport, logement, etc.)

GAL CCEG



PROGRAMME LEADER



ACTION 2



ACCOMPAGNER LA TERRITORIALISATION DE L'ALIMENTATION DANS L'EST

Questions évaluatives

- Dans quelle mesure les projets soutenus à travers la fiche action ont-ils permis de développer la territorialisation de l'alimentation dans l'Est ?
- En quoi les actions soutenues à travers la fiche action ont-elles permis d'améliorer la qualité de vie et l'attractivité du territoire ?
- Dans quelle mesure la structuration de la filière agricole locale s'est-elle renforcée ?
- Les productions agricoles de l'Est sont-elles mieux connues par la population locale ?

Indicateurs

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
- Nombre de projets soutenus - Nombre de projets soutenus favorisant la création d'entreprise, d'une structure ou d'un lieu en faveur de l'alimentation locale - Nombre d'évènement ou rencontres permettant de valoriser les productions locales réalisées ?	- Population totale concernée par les projets soutenus par la fiche action (population des communes concernées par les projets soutenus) - Nombre d'entreprises et/ou d'associations créées - Nombre d'emplois créés ou aidés

GAL CCEG



PROGRAMME LEADER



ACTION 3

VALORISER LES PATRIMOINES DE L'EST

Enjeux et objectifs de l'intervention pour le territoire de la CCEG

Le territoire de l'Est Guyanais bénéficie de nombreux atouts naturels (PAG, PNRG, marais de Kaw, etc.) et culturels (bâti traditionnel, culture amérindienne, écomusée, etc.), matériels et immatériels. Cependant la valorisation de ces patrimoines est limitée, à la fois auprès des habitants (sites inaccessibles, dangereux, perte de la transmission intergénérationnelle, etc.) et à la fois auprès des visiteurs, principalement dû au faible développement de la filière touristique sur le territoire. En effet, d'une manière générale, peu de personnes se rendent spécifiquement dans l'Est pour découvrir ses richesses patrimoniales mais profitent plutôt de leur venue sur le territoire pour se rendre au Brésil. De plus, les patrimoines de l'Est ne sont pas tous inventoriés et leur richesse et leur diversité n'est pas intégralement mise au jour.

Il s'agit donc **d'identifier l'ensemble de patrimoines naturels et culturels, matériels et immatériels de l'Est, pour pouvoir mieux les préserver et les valoriser.**

NB : Cette fiche va de pair avec la FA 1 du programme OS5 FEDER-FEAMPA qui soutient spécifiquement les projets de développement touristique portés par des acteurs privés.

Contribution aux orientations stratégiques

Cette fiche action contribue aux orientations stratégiques :

- **Préserver et valoriser les patrimoines naturels et culturels**, en les faisant découvrir et redécouvrir aux habitants et visiteurs du territoire.
- **Développer et structurer les filières économiques locales**, en accompagnant le développement de la filière touristique par la mise en place de projets structurants à l'échelle du territoire.

Effets attendus

- Une amélioration de la valorisation des patrimoines locaux auprès des habitants
- Une amélioration de la connaissance du potentiel touristique du territoire
- Une augmentation de la structuration de la filière touristique sur le territoire
- Une augmentation du nombre de visiteurs sur le territoire

GAL CCEG



PROGRAMME LEADER



ACTION 3

VALORISER LES PATRIMOINES DE L'EST

Descriptif des actions soutenues

- **Aménagements de sites touristiques culturels ou naturels structurants/publics** (comme l'écomusée de Régina ou des sentiers de randonnée découverte par exemple) : équipement pour l'accueil du public, création et entretien des sentiers, balisage des sites, panneautages explicatifs, applications de découverte associées, etc.
- **Réhabilitation de sites naturels pour accueillir du public** : entretien paysager, réhabilitation du patrimoine bâti, des accès, balisage des sites, etc.
- **Action d'acquisition de connaissances des patrimoines naturels / culturels matériel et immatériel** : diagnostic, répertoire, études, etc.
- **Accompagner le déploiement d'un réseau de points d'informations touristiques valorisant les patrimoines de l'Est** : réhabilitation de locaux, acquisition d'équipements, de matériel, ordinateur, kakémono, flyers, création d'une exposition sur les patrimoines de l'Est qui a vocation à être itinérante sur toutes les communes de la CCEG, animation d'expositions ou d'événements à l'échelle du territoire de l'Est, etc.

Coûts admissibles

- Coûts liés à la construction, l'achat de matériels et d'équipements
- Coûts liés à la communication
- Coûts liés à l'animation
- Coûts liés aux études et à l'accompagnement
- Coûts liés aux déplacements
- Dépenses de rémunération
- Coûts indirects

Exemple de projets cités lors des réunions de concertation

- Mise en place d'un point touristique au sein du bâtiment de l'écomusée pour informer les visiteurs sur l'ensemble des activités touristiques disponibles dans l'Est
- Aménagement d'un point d'information touristique et de vente de produits artisanaux à l'aéroport de Camopi
- Balisage d'un sentier de randonnée autour de la chute diamant
- Baliser les sites naturels remarquables/ touristiques du territoire
- Création d'un répertoire des essences d'arbres remarquables présents dans l'Est et des espèces intéressantes en matière de pharmacopée
- Valorisation du site de Tampak

GAL CCEG



PROGRAMME LEADER



ACTION 3

VALORISER LES PATRIMOINES DE L'EST



Fiche action

Bénéficiaires	
Bénéficiaires éligibles	Bénéficiaires non éligibles
Toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui contribue de façon directe ou indirecte à la mise en place de projets structurants visant la valorisation des patrimoines de l'Est Guyanais, sont notamment concernés : - Associations de loi 1901 - Collectivités territoriales et leurs groupements - Syndicats mixtes - Organismes publics	- Porteurs privés sauf pour les artisans
Modalités de sélection	
Les projets pourront être sélectionnés : - De façon continue - Via des appels à projets lancés par le Gal de l'Est Guyanais	
Principes de sélection des projets	
Les projets obtenant une note supérieure ou égale à 8 sont sélectionnés.	

GAL CCEG



PROGRAMME LEADER



ACTION 3



VALORISER LES PATRIMOINES DE L'EST

Principes de sélection	Critères de sélection	Points
Cohérence avec la stratégie	Le projet ne répond à aucun objectif stratégique	0
	Le projet répond à un objectif stratégique	1
	Le projet répond à plusieurs objectifs stratégiques	2
Innovation	Le projet ne comporte pas de composante innovante	0
	Le projet comporte une composante innovante (technique, organisationnelle, sociale) justifiée	1
	Il s'agit d'un projet pilote, d'une expérimentation	2
Mise en réseau des acteurs	Le projet n'est pas dans une approche ou logique participative	0
	Le projet implique plusieurs acteurs du territoire	1
	Le projet vise spécifiquement une approche participative	2
Effet levier LEADER	Sans l'aide du FEADER, le projet se réaliserait dans les mêmes conditions	0
	Sans l'aide du FEADER, le projet se réaliserait mais différemment	1
	Sans l'aide FEADER, le projet ne se réaliserait pas	2

GAL CCEG



PROGRAMME LEADER



ACTION 3



VALORISER LES PATRIMOINES DE L'EST

Contribution à la transition énergétique et environnementale	Le projet a un impact négatif prévisible sur l'environnement local	-2
	Le projet ne comprend pas d'action spécifique de prise en compte de l'environnement local et/ou de réduction de sa consommation énergétique	0
	Le projet contribue à valoriser et préserver l'environnement local	1
	Le projet prévoit de raisonner sa consommation énergétique	1
Contribution à la préservation et valorisation des patrimoines locaux (naturel, culturel, matériel, immatériel)	le projet ne contribue pas à la préservation et valorisation des patrimoines locaux	0
	le projet contribue directement à la préservation et valorisation des patrimoines locaux	2
Cohérence territoriale	Le projet a une portée communale	1
	Le projet a une portée intercommunale	2
TOTAL de points maximal		16

GAL CCEG



PROGRAMME LEADER



ACTION 3

VALORISER LES PATRIMOINES DE L'EST

Plan de financement

Type de soutien	Subvention		
Montant plancher	3 000 € HT		
Montant plafond	150 000 € HT		
Taux de cofinancement FEADER	85%		
Taux d'aides publiques	- 100 % pour les porteurs publics et les associations - 90 % pour les porteurs privés		
	FEADER	Contributions publiques nationales	Total aides publiques
Montant €	399 500€	70 500€	470 000€

Lignes de partage

Avec les autres Fiches actions de la stratégie LEADER	- La FA 2 soutient les projets de valorisation du patrimoine agricole et culinaire, dont notamment les projets d'agro-tourisme
avec les autres objectifs stratégiques et spécifiques du FEADER	Nc
avec les autres fonds européens (FEDER, FEAMP)	<u>FEDER-OS5/FEAMPA :</u> - la FA 1 soutient les projets culturels et sportifs des associations - la FA 3 soutient le déploiement d'activités touristiques pour les porteurs privés. <u>FEAMP 3.1 :</u> - la FA 4 soutient la valorisation (événements, diffusion de connaissance, etc.) des savoirs faire de la pêche

GAL CCEG



PROGRAMME LEADER



ACTION 3

VALORISER LES PATRIMOINES DE L'EST

Questions évaluatives

- Les actions LEADER ont-elles permis une préservation et valorisation pérenne des savoirs, savoir-faire et richesses patrimoniales ?
- LEADER a-t-il permis d'accompagner une prise de conscience des richesses locales ?

Indicateurs

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
- Nombre de projets soutenus - Nombre de sites mis en valeur ou réhabilités - Nombre d'outils de communication et de sensibilisation développés sur les patrimoines de l'Est - Nombre d'outils de connaissance créés sur les patrimoines de l'Est	- Nombre de visiteurs touchés par les actions de sensibilisation/communication mises en place - Nombre de visiteurs fréquentant les nouveaux sites aménagés ou réhabilités - Nombre d'emplois créés - Population rurale bénéficiant de services ou infrastructures nouveaux ou améliorés

GAL CCEG



PROGRAMME LEADER



ACTION 4

COOPÉRATION

Enjeux et objectifs de l'intervention pour le territoire de la CCEG

De nombreuses opportunités en matière de coopération existent à l'échelle régionale, à l'échelle des Antilles, mais également plus largement en Europe, et voire à l'international, sur l'ensemble des thématiques abordées par la stratégie LEADER du GAL de l'Est Guyanais. En particulier, des pistes de réflexions sur des thématiques de coopération entre les GAL guyanais ont été identifiées sur :

- L'amélioration et la simplification du système de suivi-évaluation du programme LEADER, en commun avec tous les GAL de Guyane (définition d'indicateurs communs, conception d'un outil de suivi ergonomique et adapté aux besoins des GAL et qui permette de fiabiliser et systématiser les bilans annuels pour gagner en efficacité sur ce volet etc.)
- La communication autour du programme LEADER et notamment des réalisations et des effets observés à la suite de la programmation 2014-2022 (organisation d'événements en commun, mutualisation d'outils de communication, etc.)

L'enjeu réside donc dans la capacité du GAL à développer des projets au sein même de la Guyane, puis dans un deuxième temps avec d'autres GAL, dans les DOM, en métropole ou en Europe, voire au Brésil si des opportunités se présentent.

Contribution aux orientations stratégiques

La coopération permet de répondre à tous les objectifs stratégiques du programme LEADER 2023-2027 du GAL de l'Est. Les actions de coopération permettent de mettre en œuvre différemment certains projets, ou d'en augmenter les retombées bénéfiques localement en trouvant de nouveaux partenaires sur d'autres territoires. En outre, ils permettent de s'enrichir de l'expérience d'acteurs ayant déjà engagé des projets similaires, mais aussi de diffuser les bonnes pratiques acquises localement.

Effets attendus

- Une augmentation des connaissances et compétences des porteurs de projets
- Une consolidation des projets grâce à la coopération et les retours d'expérience d'autres territoires
- Un renforcement et création de liens avec les autres territoires LEADER
- Un renforcement et création de liens avec des territoires organisés de pays tiers, notamment avec le Brésil
- L'identification et la diffusion de solutions innovantes ou nouvelles pratiques d'autres territoires pour répondre aux problématiques de l'Est



GAL CCEG



PROGRAMME LEADER



ACTION 4

COOPÉRATION

Descriptif des actions soutenues

Les actions de coopération sont des actions contribuant à la stratégie locale de développement du GAL, conjointe entre le GAL et un ou plusieurs territoires partenaires porteurs d'une stratégie locale de développement. Les actions soutenues doivent bénéficier à chacun des territoires partenaires.

Ces territoires partenaires peuvent être des groupes d'action locale LEADER français ou appartenant à d'autres États membres, ou des territoires organisés de façon similaire à LEADER (c'est-à-dire un groupement de partenaires locaux publics et privés mettant en œuvre une stratégie locale de développement), en France, dans un autre État membre de l'UE ou dans un pays tiers, qu'ils soient localisés en zone rurale ou non.

Trois types d'actions peuvent être envisagés :

- Les actions préalables permettant de commencer à co-construire le projet avant sa transcription dans un accord de partenariat (recherche de partenaires potentiels, échanges, déplacements, traductions, etc.) ;
- Les actions communes de coopération, c'est-à-dire la réalisation même du projet ;
- Les actions locales, liées aux actions communes décrites ci-dessus, mais se déclinant de manière spécifique à l'échelle du GAL de l'Est.

À ce titre, les opérations soutenues peuvent être :

- Échanges de pratiques et d'expérience (organisation de rencontres),
- Réalisation de supports techniques et de communication ou de synthèse des expériences et leur diffusion,
- Création d'outils communs,
- Actions d'expérimentation et de recherche, dont la mise en place de projets pilotes tests
- Actions d'animation nécessaires aux phases de préparation, mise en œuvre et suivi des projets,
- Développement de la communication, sensibilisation et partage autour de LEADER sur l'ensemble du territoire
- Déplacements nécessaires aux phases de préparation et de mise en œuvre des projets.

Les thématiques d'intervention et actions associées aux autres fiches actions sont envisagées : développement économique, alimentation locale, valorisation de patrimoines matériel et immatériel, etc.

NB : au regard de la complexité de mise en œuvre des projets de coopération et du peu de retour d'expérience en Guyane, un appui méthodologique du PAE serait nécessaire pour se renforcer sur cette thématique et trouver/partager des opportunités communes et porteuses d'impacts à l'échelle de la Guyane.

GAL CCEG



PROGRAMME LEADER



ACTION 4

COOPÉRATION

Coûts admissibles

- Coûts liés à la construction, l'achat de matériels et d'équipements
- Coûts liés à la formation collective et à l'information
- Coûts liés à la formation individuelle
- Coûts liés à la communication
- Coûts liés à l'animation
- Coûts liés aux études et à l'accompagnement
- Coûts liés aux déplacements
- Dépenses de rémunération
- Coûts indirects

Exemple de projets cités lors des réunions de concertation

- Organisation d'événements sportifs entre des clubs de sport de GAL différents
- Actions de valorisation commune des savoirs, savoir-faire et pratiques traditionnels comme la vannerie ou la poterie ou à l'échelle d'une communauté ethnique spécifique
- Coopération avec un GAL de métropole ayant déjà soutenu des projets d'aménagement touristique de fleuve (base nautique, infrastructures flottantes, etc.)

Bénéficiaires

Bénéficiaires éligibles

- Structure porteuse de la stratégie LEADER
- Collectivités
- Associations de loi 1901
- Organismes de formation professionnels et agricoles

Bénéficiaires non éligibles

Modalités de sélection

- Les projets pourront être sélectionnés :
- De façon continue
 - Via des appels à projets lancés par le Gal de l'Est Guyanais



ACTION 4

COOPÉRATION

Principes de sélection des projets

Les projets obtenant une note supérieure ou égale à 5 sont sélectionnés.

Principes de sélection	Critères de sélection	Points
Cohérence avec la stratégie	Le projet ne répond à aucun objectif stratégique	0
	Le projet répond à un objectif stratégique	1
	Le projet répond à plusieurs objectifs stratégiques	2
Innovation	Le projet ne comporte pas de composante innovante	0
	Le projet comporte une composante innovante (technique, organisationnelle, sociale) justifiée	1
	Le projet permet d'identifier des solutions innovantes pour répondre aux problématiques du territoire	2
Effet levier LEADER	Sans l'aide du FEADER, le projet se réaliserait dans les mêmes conditions.	0
	Sans l'aide du FEADER, le projet se réaliserait mais différemment	1
	Sans l'aide FEADER, le projet ne se réaliserait pas.	2

GAL CCEG



PROGRAMME LEADER



ACTION 4

COOPÉRATION

Caractère fédérateur du projet	Le projet concerne 1 autre GAL	1
	Le projet concerne 2, ou plus que 2, autres GAL	2
	Le projet implique l'ensemble des GAL de Guyane	3
Contribution à la transition énergétique et environnementale	Le projet prévoit une utilisation respectueuse des ressources naturelles	1
	Les activités et outils de communication prévoient une sensibilisation à la préservation de l'environnement	1
TOTAL de points maximal		11

Plan de financement

Type de soutien	Subvention		
Montant plancher	3 000 € HT		
Montant plafond	150 000 € HT		
Taux de cofinancement	85%		
Taux d'aides publiques	- 100 % pour les porteurs publics et les associations - 90 % pour les porteurs privés		
	FEADER	Contributions publiques nationales	Total aides publiques
Montant €	127 500€	22 500€	150 000€

GAL CCEG



PROGRAMME LEADER



ACTION 4

COOPÉRATION

Lignes de partage

Avec les autres Fiches actions de la stratégie LEADER	Nc
Avec les autres objectifs stratégiques et spécifiques du FEADER	Nc
Avec les autres fonds européens (FEDER, FEAMP, PCIA)	<u>PCIA</u> : - L'OS 1.3 soutient les projets favorisant la compétitivité des PME avec l'appui à la participation des entreprises à des foires internationales, les formations conjointes (sur les réglementations UE, le droit des affaires, le contexte économique de la zone de coopération, les langues, etc;), les études et diagnostics des entreprises candidate à l'export, etc. - L'OS 2.2 soutient les projets relatifs aux énergies renouvelables - L'OS 2.4 soutient les projets relatifs à l'adaptation au CC - L'OS 2.6 soutient les projets relatifs à l'économie circulaire - L'OS 2.7 soutient les projets relatifs à la protection de la nature et de la biodiversité FEDER-OS 5/FEAMPA : - La FA 1 soutient les projets d'échanges culturels et sportifs avec le Brésil
Questions évaluatives	
- La coopération a-t-elle favorisé l'émergence de projets entre les GALs de Guyane ? - Les partenariats engagés sont-ils pérennes ? - La coopération a-t-elle permis de faire émerger de nouvelles compétences/pratiques et de nouveaux modes d'entreprendre sur le territoire du GAL et au-delà ?	

GAL CCEG



PROGRAMME LEADER



ACTION 4

COOPÉRATION

Indicateurs	
Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
- Nombre de projets de coopération réalisés - Nombre d'outils et de supports techniques communs créés	- Nombre d'acteurs publics/privés locaux impliqués dans des projets de coopération - Qualité/pérennisation des partenariats (plus-value de la coopération pour les projets) - Nature des retombées sur le territoire

GAL CCEG



PROGRAMME LEADER



ACTION 5



ANIMATION ET PILOTAGE DU PROGRAMME LEADER

Enjeux et objectifs de l'intervention pour le territoire de la CCEG

Une mise en œuvre opérationnelle de la stratégie locale de développement du GAL de l'Est Guyanais nécessite des moyens humains et de fonctionnement pour assurer le pilotage, la coordination, la gestion, la communication, l'animation et le suivi-évaluation du programme. L'objectif général est de créer une dynamique territoriale favorable à l'émergence de projets pérennes.

Au vu de l'approche globale de la stratégie multifonds, un des enjeux est de mettre en place une animation LEADER en synergie avec l'animation pour l'OS-FEDER 5 afin favoriser une dynamique globale, et que les efforts déployés sur chacun des deux fonds se profitent mutuellement.

Le besoin d'animation est particulièrement important en début de programmation, pour initier une nouvelle dynamique, en particulier en se basant sur la valorisation des projets réalisés lors de la programmation précédente.

Contribution aux orientations stratégiques

L'animation et le pilotage du programme LEADER facilitent la mise en œuvre des autres fiches actions et permettent donc de répondre à l'ensemble des objectifs stratégiques. Cette fiche actions vise à se donner les moyens de mettre en œuvre la stratégie du programme LEADER, en contribuant notamment à :

- améliorer l'information et l'accompagnement des bénéficiaires potentiels du programme LEADER et plus largement de l'ensemble des acteurs du territoire,
- créer et faire vivre un réseau d'acteurs solide et de proximité (COPROG, porteurs de projets, partenaires de développement local, techniques et financiers),
- assurer une gestion efficace des projets identifiés puis soutenus,
- participer à une gouvernance efficace et motrice,
- suivre de manière continue et évaluer la mise en œuvre du programme et ses effets sur le territoire.

GAL CCEG



PROGRAMME LEADER



ACTION 5



ANIMATION ET PILOTAGE DU PROGRAMME LEADER

Effets attendus

- Une mobilisation efficace du Comité de Programmation, qui permette de sélectionner les projets les plus pertinents vis-à-vis des enjeux du territoire ;
- Une meilleure connaissance et appropriation du programme LEADER par les acteurs locaux, porteurs de projets potentiels et habitants, à la fois en matière d'opportunités et de réalisations ;
- Une facilitation de la mise en réseau des bénéficiaires du programme LEADER et plus largement des acteurs du développement rural local ;
- Une répartition homogène des projets mis en œuvre sur le territoire et des projets qui bénéficient à l'ensemble de la population, des visiteurs et des touristes ;
- Une meilleure intégration du processus de suivi-évaluation, à travers la mise en place d'un suivi régulier de la mise en œuvre et la réalisation d'évaluations, utilisés au besoin pour réorienter le programme.

Descriptif des actions soutenues

- **Animation, gestion et coordination du programme LEADER** : Les ressources humaines internes mobilisées représentent 2 ETP par an :
 - 1 ETP d'animateur (recensement de nouveaux porteurs potentiels ; accompagnement des porteurs de projets ; organisation de réunions d'information, des groupes de travail, de visites de terrain ; préparation et animation des Comités de Programmation, etc.)
 - 1 ETP de gestionnaire pilote (lien avec l'autorité de gestion, préparation des outils de suivi des projets, instruction et paiement des dossiers, appui à l'animation en début de programmation, etc.)
- Seront mis à disposition un bureau, un ordinateur et un téléphone pour chaque agent. Un véhicule sera également mis à disposition de l'équipe technique LEADER.
- **Évaluations du programme** : Une structure externe, de type bureau d'étude privé sera recrutée pour réaliser l'évaluation à mi-parcours ou l'évaluation finale. Le budget pour ce poste est de 40 000 €.
- **Actions de communication sur le programme** : Certaines prestations de communication seront externalisées, telles que : les impressions des flyers et prospectus, la création et l'entretien des outils de communication digitale, la réalisation de supports papiers et de spots TV et radio, etc.

GAL CCEG



PROGRAMME LEADER



ACTION 5



ANIMATION ET PILOTAGE DU PROGRAMME LEADER

Coûts admissibles
- Coûts liés à la construction, l'achat de matériels et d'équipements - Coûts liés à la formation collective et à l'information - Coûts liés à la formation individuelle - Coûts liés à la communication - Coûts liés à l'animation - Coûts liés aux études et à l'accompagnement - Coûts liés aux déplacements - Dépenses de rémunération - Coûts indirects (maximum 15 % de l'enveloppe dédiée à cette fiche action)
Bénéficiaires
CCEG, en tant que structure porteuse du GAL
Principes de sélection des projets
Les actions qui pourront être soumises à la sélection du Comité de Programmation sont les suivantes : - Prestations d'évaluation ; - Prestations de communication et d'information. Dans ce cas, un fonctionnement par appel d'offres sera privilégié, dans le respect du code des marchés publics et sur la base de critères de sélection précisés par le Comité de Programmation.

GAL CCEG



PROGRAMME LEADER



ACTION 5



ANIMATION ET PILOTAGE DU PROGRAMME LEADER

Plan de financement			
Type de soutien	Subvention		
Taux de cofinancement FEADER	85%		
Taux d'aides publiques	100%		
	FEADER	Contributions publiques nationales	Total aides publiques
Montant €	521 263€	91 988€	613 250€
Lignes de partage			
Au regard de la spécificité de cette fiche actions, il n'y a pas de lignes de partage à définir vis-à-vis du volet régional du PSN ou des autres programmes opérationnels européens de Guyane.			
Questions évaluatives			
- Le programme LEADER est-il mieux connu sur le territoire ? - La mise en réseau des acteurs du monde rural au service de l'accompagnement de l'attractivité locale a-t-elle été facilitée par la mise en œuvre de LEADER ? - Dans quelle mesure l'animation a-t-elle eu recours à des outils et façons de faire « innovantes » et dynamiques ? - Les modalités d'animation, de gestion et de coordination ont-elles permis de mettre en place un bon rythme de programmation et de consommation de l'enveloppe disponible ?			
Indicateurs			
Fonctionnement général du programme	Cf. partie suivi-évaluation générale		
Communication et gouvernance	- Nombre de réunions d'information réalisées - Nombre de Comités de programmation réalisés (+ nombre de sollicitations écrites) - Nombre d'outils de communication et d'information mis en place - Nombre de partenaires impliqués dans le réseau LEADER		